



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 21 novembre 2024

RN52 – Restrictions de circulation dans le cadre de travaux de réhabilitation du bassin de Crusnes (54) par la DIR Est - sens Metz → Belgique

Du lundi 25 novembre au jeudi 28 novembre 2024, la direction interdépartementale des routes Est (DIR Est), pour le compte de l'État, procédera à des travaux dans le cadre de la poursuite du chantier de réhabilitation d'un bassin de traitement des eaux pluviales à hauteur de Crusnes (54) sur la RN52.

Ces travaux entraîneront dans le sens Metz → Belgique :

- * une neutralisation de la Bande d'Arrêt d'Urgence (BAU)
- * une neutralisation de la voie de droite avec vitesse limitée à 70 km/h

**Consciente des désagréments liés à ce chantier,
la DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension.
Elle leur recommande la plus grande prudence
et la modération de leur vitesse.**

Contact presse :

Bureau Management et Communication
communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 06 19 18 05 57 / 06 61 85 18 66